



**Région
Hauts-de-France**

La Vice-Présidente

Réf : DADR-2025-028657

Dossier suivi par : Catherine SIX

Tél : +33374271184

Mail : Catherine.SIX@hautsdefrance.fr

Monsieur Bertrand GAUME

Préfet de la région Hauts-de-France

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement

Service eau et nature

44, rue de Tournai - CS 40 259

59019 LILLE Cedex

Lille, le **26 JAN. 2026**

Objet : Consultation sur le projet de révision des zones vulnérables - Bassin Artois-Picardie

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 26 novembre 2025, vous avez consulté les membres de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR), dont la Région Hauts-de-France, sur le projet de révision des zones vulnérables du Bassin Artois-Picardie.

Le programme d'actions relatif à la directive Nitrates ainsi que la définition des zones vulnérables constituent un enjeu majeur pour la protection et l'amélioration durable de la qualité des eaux à l'échelle régionale.

La Région Hauts-de-France tient néanmoins à rappeler avec force les efforts considérables engagés depuis plusieurs décennies par les agriculteurs du territoire. De plus en plus investis dans des démarches agroécologiques, ils ont su faire évoluer leurs pratiques, optimiser leurs itinéraires techniques et réduire significativement le recours à la fertilisation minérale. Ces engagements ont permis une baisse continue du surplus d'azote depuis 1976, démontrant la capacité de l'agriculture régionale à conjuguer performance économique et responsabilité environnementale.

Dans ce contexte, la Région réaffirme que l'objectif d'amélioration de la qualité des eaux du bassin ne pourra être atteint que dans une logique d'accompagnement et de confiance. Le futur programme d'actions Nitrates ne doit en aucun cas être perçu comme une sanction supplémentaire pour les exploitants agricoles mais comme un levier d'appui, de simplification et de reconnaissance des efforts accomplis.

S'agissant du projet de révision des zones vulnérables, qui prévoit le reclassement de l'ensemble des communes du bassin, la Région Hauts-de-France émet un avis défavorable. Les résultats de la dernière campagne de mesures de la qualité des eaux superficielles démontrent en effet la possibilité de déclasser au moins dix communes, rendant ce reclassement généralisé ni justifié ni proportionné.

Si les enjeux de qualité de l'eau sont pleinement partagés, la Région appelle à la poursuite du travail d'analyse et d'interprétation des raisons et des sources de pollution des eaux par les nitrates, selon les secteurs concernés afin de construire des réponses adaptées, équilibrées et efficaces.

Sachant pouvoir compter sur votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Sophie LESNE

*Vice-Présidente en charge de l'agriculture,
de l'agroalimentaire, de l'enseignement
agricole et de la pêche*

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France



